

Mandat

Le Comité de négociation :

- a) consulte les assemblées de secteur ;
- b) prépare un projet de convention collective et le soumet à l'Assemblée générale ;
- c) peut participer aux rencontres de négociation avec les personnes représentantes de l'Université ;
- d) informe et consulte les membres et instances du Syndicat pendant les négociations ;
- e) recommande aux membres, s'il y a lieu, d'accepter ou de refuser le projet de convention collective ;
- f) suggère des moyens de pression visant à faire progresser les négociations et les soumet à l'Exécutif syndical pour approbation ;
- g) sensibilise les membres au déroulement de la négociation et à ses difficultés, en collaboration avec le Comité d'information ;
- h) peut s'adjoindre toute personne collaboratrice qu'il juge utile.

Membres

- Présidente : Annie Trottier
- Vice-président aux relations de travail : Germain Foley
- Vice-président aux affaires syndicales : Francis Vallée
- Trésorière : Caroline Roy
- Représentant aux communications : Bernard Fortin
- Représentant du groupe métiers : Dany Pelletier
- Représentante du groupe bureau : Anne-Marie Roy
- Conseillère syndicale du SCFP : Nathalie Giguère

Compte rendu des activités de l'année 2023-2024 (1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024)

Le début des négociations s'est effectué en juin 2022 par des premières rencontres de préparation. C'est plutôt à l'automne 2022 que les séances de négociation se sont déroulées. Au terme d'un blitz de trois jours qui s'est tenu les 1^{er}, 2 et 3 mai 2023, une entente de principe est intervenue entre les parties.

C'est avec fierté et un sentiment de travail accompli que les membres du comité présentaient aux 684 personnes présentes ce qui deviendrait notre contrat de travail lors de l'Assemblée générale du 16 mai 2023. Cette entente de principe a été adoptée à 71 %.

C'est le 19 septembre 2023 que le Comité de négociation s'est dissout, soit à la suite de la signature de la convention collective qui sera à échéance le 31 mars 2025.